

# Demande d'adhésion au Club BMW Série 3 E21/E30 France

Le Club BMW Série 3 E21/E30 France ne vise pas la quantité, mais plutôt la qualité inhérente à l'image de marque de BMW

BMW Club Série 3  
(E21/E30) France



A cette fin, l'adhésion au club est subordonnée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration avec période probatoire de 6 mois.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire d'adhésion ci après et de l'envoyer accompagnées de 2 photos de votre véhicule intérieur-extérieur (celles ci vous seront retournées) au siège du club :

**Club BMW Série 3 E21/E30 France - 45 rue du Moulin - 31520 Ramonville St Agne**

et de régler le montant de votre cotisation annuelle de 28 € :

- par chèque bancaire à l'ordre du **Club BMW Série 3 E21/E30 France**

- par virement bancaire sur notre compte

RIB : 20041 / 01016 / 1011746R037 / 23 - LA POSTE TOULOUSE (depuis un compte en France)

IBAN : FR7020041010161011746R03723 BIC : PSSTFRPPTOU (depuis un compte à l'étranger)

Conducteur : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Passager :
Nom : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Nom :
Prénom : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Prénom :
Date de naissance : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Date de naissance :
Adresse :	
Numéro de téléphone : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Numéro de téléphone mobile :
Numéro de fax : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adresse e-mail :

Véhicule 1:	
Désignation commerciale : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Date de première mise en circulation :
Série : [ ] E21 [ ] E30 [ ] Z1	
Carrosserie : [ ] 2 portes <input type="checkbox"/> [ ] 4 portes <input type="checkbox"/> [ ] Touring <input type="checkbox"/> [ ] Cabriolet <input type="checkbox"/> [ ] Baur	
Numéro de série (17 caractères) :	
Immatriculation : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Kilométrage :
Couleur extérieure : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Garnissage intérieur :
Equipement :	
Accessoires :	

Véhicule 2:	
Désignation commerciale : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Date de première mise en circulation :
Série : [ ] E21 [ ] E30 [ ] Z1	
Carrosserie : [ ] 2 portes <input type="checkbox"/> [ ] 4 portes <input type="checkbox"/> [ ] Touring <input type="checkbox"/> [ ] Cabriolet <input type="checkbox"/> [ ] Baur	
Numéro de série (17 caractères) :	
Immatriculation : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Kilométrage :
Couleur extérieure : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Garnissage intérieur :
Equipement :	
Accessoires :	

Ces informations sont confidentielles et ne seront pas communiquées à des tiers.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club (au verso)

Date et signature

# Règlement intérieur du Club BMW Série 3 E21 / E30

1. Le club est apolitique.
2. Le club rassemble les propriétaires et amateurs de BMW série 3 e21 et e30 en état d'origine. Est appelé état d'origine :
  - aspect visuel conforme aux dépliants publicitaires d'époque
  - caractéristiques techniques conforme au PV de réception des mines
  - véhicules équipé d'accessoires BMW d'époque
  - véhicules équipé d'accessoires des préparateurs Alpina, Hartge, Schnitzer
3. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature.
4. Un délai d'un an renouvelable une fois pour les véhicules ne respectant pas l'état d'origine est octroyé aux propriétaires ayant entrepris une remise en état d'origine.
5. Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'exclure tout membre dont le comportement est incompatible avec l'esprit du club ou pouvant nuire à l'image de marque de BMW.
6. Toutes les décisions de fonctionnement du club se prennent à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents à l'assemblée.
7. Le paiement de la cotisation annuelle, se fait dans la première quinzaine du mois de Janvier de chaque année.
8. Tout paiement de cotisation non effectué dans les délais, fera l'objet d'un seul rappel, avec un nouveau délai de quinze jours; passé ce délai, le Conseil d'Administration peut décider de l'exclusion du membre.
9. Toute cotisation perçue ne sera remboursée.
10. Le recrutement des membres se fait uniquement avec une période probatoire de 6 mois.
11. Le logo du club ne peut être ni modifié, ni emprunté, ni aliéné par les membres.
12. Le logo du club et celui de BMW ne peut être utilisé à des fins publicitaires personnelles par les membres
13. Toute activité du club doit être empreinte du sérieux inhérent à l'image et à la renommée de BMW.
14. Tout membre doit faire preuve de fair-play, lors de toute manifestation organisée par le club.
15. Toutes les activités du club sont annoncées par les médias et par convocations personnelles.
16. Un bulletin d'information sera édité périodiquement, reprenant les activités passées et à venir du club.
17. Aucune obligation n'est exigée des membres, hormis le respect scrupuleux des règlements et statuts.
18. Toute prestation effectuée par un membre est bénévole et ne peut en aucun cas être rétribuée.
19. Toute dépense de fonctionnement du club, ou au nom du club, ne peut être engagée qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration.
20. Toute recette ou dépense au nom du club, doit apparaître au livre de caisse consignée par le trésorier ou son adjoint, avec pièce justificative.